

# MAIRIE DE THIEUX

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2021 DE THIEUX

Nombre de conseillers en exercice : 10  
Nombre de conseillers présents : 09  
Pouvoirs : 0

Date de la convocation : 25/11/2021  
Date d'affichage : 25/11/2021

L'an deux mil vingt et un, le 03 décembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Nadine GUIGOT, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Mme Nadine GUIGOT, Maire.

Mrs Philippe BUQUET, Nicolas DEMAZURE ; adjoints.

Mmes Sabine BOISSET, Nelly DUHAMEL, Michèle RIQUIER, Christine GREGOIRE.

Mrs Julien GREGOIRE, Eric POTDEVIN.

Absent excusé : M. Bruno DUMESGE.

Secrétaire de séance : M. Eric POTDEVIN.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2021.

### **1 – PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC ENSEMBLE COMMUNE :**

**\* Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés :**

-Vu la nécessité de procéder aux travaux de : Eclairage Public-EP-SOUTER-Ensemble de la Commune,

-Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 2 novembre 2021 s'élevant à la somme de **137 111,50 €** (valable 3 mois)

-Vu le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune de **116 025,47 €** (sans subvention) ou **53 126,40 €** (avec subvention)

-Le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-Cet article prévoit en effet qu' « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat (intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité) visé à l'article L.5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres **après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux** ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés. »

Lorsqu'il contribue à la **réalisation** d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;

-Vu les statuts du SE 60 en date du 05 février 2020

- Accepte la proposition financière du Syndicat d'Énergie de l'Oise de procéder aux travaux de : Eclairage Public-EP-SOUTER-Ensemble de la Commune
- Demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux
- Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- Autorise le versement d'un fonds de concours au SE 60.
- Inscrit au budget communal de l'année 2022, les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint :
  - Les dépenses afférentes aux travaux 44 646,93 € (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
  - Les dépenses relatives aux frais de gestion 8 569,47 €
- Prend acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%
- Prend acte du versement du solde après achèvement des travaux.

**\* Concernant l'offre de concours :**

Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation, une note de synthèse exposant les modalités de la convention d'offre de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société PARC EOLIEN DES HAUTS-BOULEAUX dans la convention d'Offre de Concours relative à la mise en place par la COMMUNE de Thieux d'un montant de **10 000 euros** visant exclusivement à financer le **remplacement des éclairages existant par des éclairages à LED.**
- Autorise Madame la Maire à signer la convention d'Offre de Concours.

**2 – DEVIS POUR LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE CHAUFFAGE CONNECTE A LA CHAUFFERIE BIOMASSE DE L'EARL JEAN-BAPTISTE GREGOIRE :**

Mme le Maire explique que M. Julien Grégoire et Mme Christine Grégoire ne prennent pas part au débat étant partie-prenante au projet.

Mme le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux présents le mail envoyé par M. Julien Grégoire.

Dans ce mail, M. Julien Grégoire explique que : suite à un précédent Conseil Municipal il s'était engagé à communiquer en septembre à la commune un devis pour la mise en place d'un réseau de chauffage connecté à la chaufferie biomasse de l'EARL Jean-Baptiste Grégoire, avec devis joint pour un montant total de : 35 932,25 € T.T.C, afin de chauffer l'Eglise. Il indique également qu'il faut prendre en compte au-delà de l'installation, un abonnement annuel de 250 € HT pour assurer le minimum de maintenance et l'énergie consommée qui sera contractualisée à 0,04€/kwh. et qu'il faut noter que la commune a la possibilité de présenter le projet à RWE Renouvelables France, et à la Région. Puis, il confirme son engagement pour accompagner la commune dans les démarches d'aides, notamment Régionale/ADEM.

Il précise ensuite que pour toutes décisions et débat communal lui-même M. Julien Grégoire et Mme Christine Grégoire seront en retrait pour des raisons évidentes d'éthiques. Et que, par ailleurs il se tient à la disposition du Conseil Municipal pour exposer plus en détail le projet, lors d'un prochain Conseil Municipal. Avec des photos, plans, impact environnemental...

Il est ensuite rappelé que la réponse obtenue de RWE concernant ce projet est la suivante : pour des raisons éthiques, RWE n'accepte pas ce devis émanant de la société EARL Jean-Baptiste

Grégoire. En effet, le gérant ; Jean-Baptiste Grégoire ; est partie-prenante au projet ; Mme Grégoire est conseillère municipale. Enfin, l'EARL Jean-Baptiste Grégoire est enregistrée en tant que cultivateur de céréales et producteur de bière, ce qui semble éloigné de la réalisation de travaux de raccordement à un réseau de chaleur.

Enfin, la politique de RWE est de demander au moins deux devis ; et demande donc deux devis d'entreprises différentes.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux émet un avis défavorable avec : pour : 1, contre : 8.

### **3 – DEVIS TRAVAUX NARTEX EGLISE :**

Après en avoir délibéré, l'ensemble des Conseillers Municipaux présents décident de demander le passage d'un architecte pour solliciter une subvention.

### **4 – DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE COLLEGE DE FROISSY :**

Mme le Maire explique à l'ensemble des Conseillers Municipaux présents qu'elle a reçu un courrier de la part d'un enseignant de SVT du collège Gérard Philippe de Froissy qui organise cette année un voyage scolaire avec 45 élèves de Troisième. Elle explique que 2 enfants de la commune sont concernés par ce voyage et que c'est pour cela qu'il fait appel à la commune afin d'aider les familles à offrir ce stage à leur enfant et sollicite donc une subvention.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité, d'octroyer une participation de 35 euros par enfant.

### **5 – DEVIS TONDEUSE :**

Mme le Maire propose à l'ensemble des Conseillers Municipaux l'achat d'une tondeuse.

Elle présente différents devis pour une « tondeuse arrière Mulching » :

- Ets Parmentier : 3 041,10 € T.T.C.
- Ets Vromman : 3 180,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité l'achat de la tondeuse chez les Etablissements parmentier, pour un montant de : 3 041,00 € T.T.C.

### **6 – DISTRIBUTION DES JOUETS ET DES COLIS :**

Mme le Maire rappelle que la distribution des jouets est prévue le samedi 18 décembre après le spectacle de Noël offert par le Comité des Fêtes.

Néanmoins, les Conseillers Municipaux précisent que le Passe Sanitaire sera obligatoire et que le port du masque sera obligatoire à partir de 6 ans. Seule la présence des parents et des enfants jusque 12 ans sera acceptée.

Ils précisent également qu'au vu de la situation sanitaire actuelle en cas d'annulation la distribution se fera en porte à porte comme l'année précédente et en même temps que la distribution des colis de fin d'année.

### **7 – CEREMONIE VOEUX :**

Madame le Maire propose, compte tenu de la dégradation de la situation sanitaire et afin d'assurer la sécurité de tous d'annuler la cérémonie des vœux.

Après en avoir délibéré les Conseillers Municipaux présents approuvent cette décision.

### **8 – QUESTIONS DIVERSES :**

\* M. Julien Grégoire demande ou en est la livraison des jeux extérieurs. Mme le Maire lui répond que cette livraison a bien été faite et qu'il est préférable de prévoir l'installation de ces jeux au beau temps.

\* M. Julien Grégoire demande ce qu'il en est du devis pour les travaux des toilettes à l'Agence Postale Communale. Mme le Maire explique elle est toujours en attente du devis de la société BATI 60.

\* M. Julien Grégoire demande ce qu'il en est des travaux pour les réparations au monument aux Morts. Mme le Maire répond qu'elle attend une réponse de l'assurance Groupama.

\* M. Julien Grégoire demande ce qu'il en est de la mise en place du site internet. Mme le Maire donne la parole à M. Philippe Buquet qui explique que c'est en cours.

\* M. Julien Grégoire demande si le compte-rendu de réunion est toujours affiché car des personnes lui ont fait remarquer qu'elles ne l'avaient pas vu. Mme le Maire lui répond que oui.

\* Mme Michèle Riquier redemande les horaires de secrétariat. Mme le Maire lui indique qu'actuellement la permanence a lieu le jeudi de : 16h00 à 17h00. Et qu'en cas de besoin les personnes arrivent toujours à prendre contact avec elle.

\* M. Eric Potdevin demande de mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal les travaux pour le chemin allant au cimetière.

\* M. Eric Potdevin propose de faire retirer les souches de banc publics ne servant plus à rien.

\* M. Eric Potdevin propose de faire retirer les souches de banc publics ne servant plus à rien.

\* M. Eric Potdevin demande ou en est la commande des défibrillateurs. Mme le Maire lui répond qu'ils sont commandés.

\* M. Eric Potdevin demande le courrier que Mme la Trésorière a adressé concernant les bons d'achats aux administrés suite à la crise sanitaire. Mme le Maire lui explique qu'elle va lui envoyer la copie du mail.

\* Mme Michèle Riquier demande d'établir un règlement intérieur pour le Clubhouse et le stade. Elle demande également un entretien avec Mme le Maire et M. Corantin Zambonini.

Fin de la séance à 19h35

M. Alain Bourachdène présent dans la salle demande la parole. Mme le Maire lui donne la parole.

\* M. Alain Bourachdène explique qu'une personne du Conseil Municipal lui avait proposé de réparer les ornières au vieux cimetière.

M. Julien Grégoire explique que c'est lui-même qu'il lui avait proposé et qu'il n'a pas pu le faire par manque de temps. M. Alain Bourachdène lui demande simplement de lui déposer de la terre et qu'il l'étalera ensuite. M. Julien Grégoire est d'accord.

\* Monsieur Alain Bourachdène demande si les bancs en béton vont être réparés car il ne trouve pas cela très joli.

\* M ; Alain Bourachdène demande s'il n'est pas possible de mettre des poubelles un peu plus esthétiques que les bidons qui servent de poubelles actuellement.

\* M. Alain Bourachdène demande s'il n'est pas possible de faire venir le gaz de ville à Thieux.

Le Maire,

Les Conseillers,